

LES EAUX SUPERFICIELLES & SOUTERRAINES

Prise en compte de l'eau dans les projets routiers

Pourquoi ?
Loi sur l'Eau (Art. R214-6 / R214-32 Code de l'Environnement). Connaissance de l'état initial, analyse des incidences, mise en place de mesures.

Quoi ?
Connaître les caractéristiques : qualité, débit, inondabilité, géomorphologie. Profondeurs, type, sens d'écoulement, capacités, usages, vulnérabilité, servitudes éventuelles.

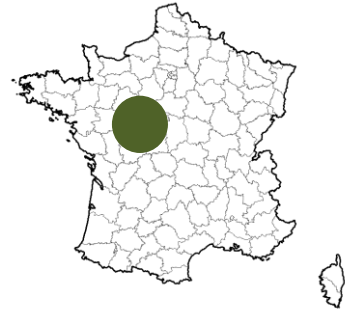
Définition

Les eaux superficielles (ESL) sont des eaux qui coulent ou qui stagnent à la surface du sol formant ainsi des lacs, des étangs, des mares, des cours d'eau, des terres humides...
Les eaux souterraines (ES0) sont contenues dans un aquifère, formation géologique contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau et constituée de roches perméables.



Réalisation de fiches de vulgarisation environnementale à destination des chefs de projet du réseau VINCI Autoroutes

Localisation



Maître d'ouvrage



Date

2014-2015

Projet

Objectifs : Réalisation de plaquettes thématiques à destination des chefs de projet du réseau VINCI Autoroutes

Missions réalisées

La mission a consisté à réaliser 5 fiches recto-verso de vulgarisation environnementale appliquée aux opérations autoroutières, sur les thématiques suivantes :

- Air
- Bruit
- Eaux superficielles et souterraines
- Milieux naturels
- Zones humides

Complexités de l'opération

Choix des termes
Application au domaine autoroutier
Lisibilité et facilité de compréhension
Equilibre texte / illustration